



**NATIONS
UNIES**



Convention sur la lutte contre la Désertification

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/INF.1
6 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Sixième session
La Havane, 25 août-5 septembre 2003

DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Renseignements préliminaires à l'intention des participants

Note du secrétariat

La sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification se tiendra du 25 août au 5 septembre 2003 à La Havane (Cuba). Le présent document donne des renseignements de caractère général qui pourront être utiles aux participants.

1. Secrétariat de la Conférence

Le chef du secrétariat de la Conférence est M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention.

Le secrétariat peut être joint à l'adresse ci-après:

Secrétariat de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification
Haus Carstanjen
Martin-Luther-King Strasse 8
D-53175 Bonn (Allemagne)
Téléphone: (+49 228) 815 28 02
Télécopie: (+49 228) 815 28 98/99
Courrier électronique: secretariat@unccd.int.

2. Autorités du pays hôte

La République de Cuba a constitué un Comité national préparatoire chargé de l'organisation matérielle de la sixième session de la Conférence des Parties. Les participants peuvent joindre la Commission de la logistique de ce comité pour obtenir des renseignements supplémentaires:

M. Wenceslao Carrera Doral
Vice-Ministre
Ministère des sciences, des techniques et de l'environnement
Téléphone: (+53 7) 867 06 02
Télécopie: (+53 7) 867 65 28
Courrier électronique: wenceslao@citma.cu

ou bien:

M. Jorge L. Fernández Chamero
Directeur, Coopération internationale
Ministère des sciences, des techniques et de l'environnement
Téléphone: (+53 7) 867 06 06
Télécopie: (+53 7) 33 80 54
Courrier électronique: chamero@citma.cu.

3. Lieu de la session

La sixième session de la Conférence des Parties aura lieu au Palacio de Convenciones de La Havane (Cuba) à l'adresse ci-après:

Avenida 146e/11 et 13, Playa (à environ 20 km du centre-ville)
La Havane (Cuba)
Téléphone: (+53 7) 208 04 50/208 75 58/202 60 11 à 19, postes 1210 et 1211
Télécopie: (+53 7) 202 83 82.

La session sera ouverte le lundi 25 août 2003 et commencera par des consultations informelles dans la matinée, l'ouverture officielle étant prévue à 15 heures dans la salle plénière. Des salles seront disponibles pour les réunions informelles sans interprétation, sous réserve que des dispositions aient été prises avec le secrétariat. L'horaire normal de travail sera de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 18 heures.

4. Inscription des participants

La préinscription des délégations nationales, des délégations des institutions spécialisées et des programmes de l'ONU et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des représentants des médias se fera au Palacio de Convenciones les jours ci-après:

- vendredi 22 août 2003, de 15 heures à 18 heures
- samedi 23 août, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 heures à 18 heures
- dimanche 24 août, de 15 heures à 18 heures.

Les participants pourront aussi s'inscrire à partir du lundi 25 août dès 8 heures et pendant toute la première semaine de la session, selon un horaire qui leur sera communiqué par le secrétariat. Des plaquettes d'identité seront délivrées lors de l'inscription, et les participants seront priés de les porter en permanence, car ils devront les présenter pour accéder au lieu de conférence.

Le secrétariat a revu son système d'inscription afin de l'harmoniser et de le rendre compatible avec les procédures en usage dans le système des Nations Unies. L'un des principaux changements à cet égard est l'utilisation de plaquettes d'identité munies de photographies.

Il est par conséquent de la plus haute importance que les documents d'accréditation soient accompagnés d'une photographie au format passeport pour chacun des membres des délégations qui participeront à la sixième session de la Conférence des Parties. Cette précaution permettra de procéder rapidement à l'inscription et donc de réduire les temps d'attente des délégués sur le lieu de conférence.

5. Accréditation

Les pouvoirs des représentants des Parties et les noms des représentants suppléants et des conseillers peuvent être communiqués au secrétariat soit par le chef de l'État ou du gouvernement, soit par le Ministre des affaires étrangères. Pour assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence, il est recommandé de délivrer aux représentants des Parties tous les pouvoirs nécessaires pour participer à la session et, le cas échéant, siéger aux bureaux de la Conférence des Parties à sa sixième session, ou de tout comité de session ou groupe de travail, ainsi qu'aux bureaux des organes subsidiaires créés au titre de la Convention.

Les pouvoirs doivent être soumis au secrétariat de la Convention. Le Bureau de la Conférence des Parties les examinera et rendra compte de cet examen au cours de la session. Les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur devront également être accrédités.

Pour faciliter leur inscription durant la Conférence, les participants sont instamment invités à adresser par avance leur accréditation au secrétariat aux numéros de télécopie ci-après:

(+49 228) 815 28 98
(+49 228) 815 28 99.

6. Informations à l'intention des médias

Accréditation des représentants de la presse et autres informations pertinentes

Pour être admis à couvrir la Conférence des Parties, les représentants de la presse devront soumettre les formulaires de candidature à cet effet à une ambassade ou à un consulat de Cuba, sous couvert d'une lettre officielle de leur employeur les désignant expressément pour couvrir cette manifestation. Ces documents devront être soumis au plus tard le 15 juillet 2003, accompagnés de la liste des articles de matériel professionnel dont les représentants de la presse seront munis. Ces formulaires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Convention, à l'adresse <http://www.unccd.int>.

Une fois leur demande approuvée, les représentants de la presse recevront un visa D-6 les admettant à accomplir leur mission en qualité de représentants professionnels de la presse.

Les journalistes professionnels qui ont l'intention de couvrir la Conférence des Parties se conformeront à la réglementation en vigueur à Cuba, laquelle prévoit qu'ils doivent obtenir un permis ou une accréditation les autorisant à travailler temporairement dans le pays en qualité de journalistes.

Ces accréditations sont délivrées par le Centro de Prensa Internacional (CPI), qui se trouve à l'intersection de la 23^e rue et de la rue O, dans le quartier de Vedado, à La Havane, contre paiement de 60 dollars. La demande doit être accompagnée de deux photographies d'identité. Le CPI est ouvert de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi. Au besoin, les accréditations peuvent être délivrées en dehors de cet horaire, sur arrangement spécial. L'accréditation permet aux journalistes de couvrir la Conférence des Parties et d'effectuer d'autres missions de presse sur la totalité du territoire cubain.

Les journalistes professionnels sont invités à se mettre en rapport avec le CPI dès que possible après leur arrivée:

Téléphone: (+53 7) 832 05 26 à 28

Télécopie: (+53 7) 33 38 36

Courrier électronique: cpi@cpi.minrex.gov.cu.

Il est indispensable, pour obtenir l'accréditation, de se conformer à cette procédure.

L'accréditation des journalistes désireux de couvrir la Conférence des Parties se fera au Palacio de Convenciones. L'accréditation préalable délivrée par le CPI sera exigée.

Trois membres au maximum de la presse officielle accompagnant les chefs de délégation pourront bénéficier d'une accréditation de courtoisie, à titre gracieux; ils devront en faire la demande au CPI avant de demander leur accréditation pour la Conférence des Parties.

Les représentants de la presse étrangère titulaires d'une accréditation permanente pour Cuba pourront obtenir leur accréditation à la Conférence des Parties directement auprès du secrétariat de la Conférence, en produisant leur titre d'accréditation en qualité de correspondant permanent.

Stationnement et identification des véhicules des membres de la presse

Une zone de stationnement sera réservée aux représentants de la presse qui auront besoin d'utiliser leur propre véhicule. Un permis spécial d'entrée et de stationnement sera exigé; il peut être demandé au CPI, aux numéros et à l'adresse électronique indiqués ci-dessus.

Centre de presse

Pour un complément d'information sur la Convention et sur la Conférence, prière de se mettre en rapport avec M^{me} Cheemin Kwon:

Téléphone: (+49 228) 815 28 47

Télécopie: (+49 228) 815 28 98/99

Courrier électronique: ckwon@unccd.int.

7. Transport

Le Gouvernement de la République de Cuba veillera à ce que les participants à la sixième session de la Conférence des Parties disposent de moyens appropriés de transport collectif. Des services de transport seront disponibles dès la date de leur arrivée, au départ de l'aéroport et jusqu'à l'aéroport, ainsi que pendant et après la manifestation.

Pendant la Conférence des Parties, un service de navette sera mis à la disposition des délégués entre les hôtels mentionnés en annexe au présent document et le Palacio de Convenciones. Les tickets permettant d'utiliser ces services seront en vente dans les bureaux de tourisme de Cubatur dans les hôtels, aux prix ci-après: 25 dollars pour un séjour de cinq jours et 50 dollars pour un séjour jusqu'à 15 jours. La délivrance des billets doit être demandée à:

Agence de voyages Cubatur
Téléphone: (+53 7) 860 82 04/866 40 82/860 26 45
Télécopie: (+53 7) 860 26 44
Courrier électronique: cop6@cbtevent.cbt.tur.cu.

Pour répondre aux autres demandes de transport, un parc important de véhicules sera disponible; on s'adressera aux agences de location de voitures.

8. Hébergement hôtelier

Les réservations d'hôtel doivent être faites par les participants qui s'adresseront directement à:

Agence de voyages Cubatur
Téléphone: (+53 7) 860 82 04/866 40 82/860 26 45
Télécopie: (+53 7) 860 26 44
Courrier électronique: cop6@cbtevent.cbt.tur.cu.

Une liste d'hôtels figure en annexe au présent document.

9. Services médicaux et numéros d'urgence

Un service médical sera disponible au Palacio de Convenciones pour traiter les urgences. Il sera situé au rez-de-chaussée, dans la pièce 0617. Les numéros de téléphone en cas d'urgence médicale sont les suivants: (+53 7) 208 60 43 et 202 60 11, poste 617.

Les dispositions nécessaires seront prises si une hospitalisation se révélait indispensable. Le secrétariat de la Convention ne se chargera que de faciliter l'admission à l'hôpital.

Le Ministère de la santé publique de la République de Cuba s'assurera que toutes les exigences sanitaires sont satisfaites pendant le séjour des participants, chefs d'État ou de gouvernement, hauts fonctionnaires et journalistes.

10. Poste, téléphone, télécopie et services Internet

Le centre des communications internationales, situé au 1^{er} étage du Palacio de Convenciones, offre des services postaux nationaux et internationaux, la vente de timbres,

des communications téléphoniques internationales, des moyens de télécopie et la vente de cartes téléphoniques nationales et internationales. Ce centre est à la disposition des participants aux heures ouvrables officielles de la Conférence.

Une pièce du Palacio de Convenciones sera réservée à l'usage commun des délégations et sera équipée du matériel nécessaire, notamment ordinateurs et modems (Internet, courrier électronique), imprimantes, télécopieurs, téléphones et photocopieuses.

Pour utiliser des appareils téléphoniques, les participants pourront acheter des cartes prépayées. Pour composer des numéros internationaux sans opérateur, il faut composer le 119 suivi du préfixe de pays, du préfixe local et du numéro du correspondant.

Services de téléphonie mobile

Pour plus d'informations sur les services de téléphonie mobile et les taux applicables à Cuba, prière de consulter les sites Web suivants: <http://www.cubacel.com> ou <http://www.ccom.cu>.

Téléphonie filaire

La compagnie cubaine des télécommunications (ETECSA) assurera les services de télécommunications pour la Conférence des Parties.

- Cartes à code d'identification personnelle pour les appels locaux, nationaux ou internationaux; forfait 10 dollars et forfait 25 dollars.
- Utilisation des téléphones publics en utilisant des cartes prépayées; forfait de 5 dollars, 10 dollars et 20 dollars permettant d'appeler partout à Cuba et dans le reste du monde à partir du réseau «téléphone public malin».
- Réception de télécopies: 1 dollar par page.

Centre de presse

Un centre de communication réservé à la presse sera équipé d'ordinateurs connectés à l'Internet et de postes permettant de connecter des ordinateurs portables. Des lignes téléphoniques internationales et un service de télécopie internationale seront aussi disponibles. Ces lignes, exploitées par ETECSA, seront utilisables aux conditions du commerce. Le centre de presse disposera d'un canal de fréquence sur lequel seront diffusées les principales activités quotidiennes ouvertes à la presse, et les informations seront aussi affichées sur écran.

La couverture télévisée sera assurée par Cubavisión Internacional, un service de l'Institut de radio et télévision cubaines. Pour réserver une plage de programme, prière de se mettre en rapport avec:

M^{me} Sofia Ulianova
Téléphone: (+53 7) 333 717.

11. Cafétéria et restaurant

El Bucán: Situé en face de l'entrée principale du Palacio de Convenciones, ce restaurant peut accueillir jusqu'à 1 000 convives.

Horaire d'ouverture: 12 heures – 15 heures.

Cafétéria: Le Palacio de Convenciones est équipé d'une cafétéria, en self-service, qui assure une restauration rapide aux délégués et aux congressistes aux heures des repas.

Horaire d'ouverture: 12 heures – 15 heures.

Outre ces restaurants, plusieurs snack-bars proposent un service rapide de collations, et des salles où organiser cocktails, dégustations, déjeuners et dîners privés sont disponibles sur les lieux de conférence.

Le voisinage immédiat du Palacio de Convenciones abrite aussi un grand nombre de restaurants.

12. Modes de paiement et services bancaires

Établissements bancaires au Palacio de Convenciones

Des services bancaires limités seront disponibles à l'intérieur du Palacio de Convenciones. Les participants devant recevoir une indemnité journalière de subsistance la percevront en dollars É-U. dans les locaux du Palacio de Convenciones, pendant les heures ouvrables officielles de la Conférence.

Modes de paiement

Outre le peso cubain, qui peut aussi être utilisé pour tout paiement sur le territoire de Cuba, les établissements touristiques et autres services commerciaux et publics affichent leurs prix en dollars des États-Unis, et il est donc souhaitable de payer en espèces dans cette devise. Il est aussi possible de changer toute monnaie convertible en dollars des États-Unis. Les cartes de crédit les plus courantes (Mastercard, Visa, Cabal, BFI) sont normalement acceptées dans les hôtels, les restaurants et les établissements commerciaux; toutefois, les chèques de voyage émis par American Express et les cartes de crédit American Express ainsi que toutes les autres cartes de crédit émises par des banques et institutions financières des États-Unis d'Amérique ne sont pas encore opérationnelles à Cuba. Les chèques de voyage ne sont en principe pas acceptés pour régler des transactions commerciales, et peuvent seulement être monnayés dans les banques.

Taux de change

Au moment où la présente note d'information va sous presse, à titre indicatif le taux de change du peso cubain en dollar des États-Unis était le suivant:

1 dollar des États-Unis = 26 pesos cubains.

Les principaux bureaux de change sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures.

13. Formalités d'immigration et réglementation douanière

Dans les pays où la République de Cuba a une représentation diplomatique, les participants pourront obtenir un visa en produisant leur lettre d'invitation à la sixième session de la Conférence des Parties.

Pour faciliter cette démarche, les participants sont invités à faire connaître au secrétariat leur intention de participer au moins 30 jours à l'avance.

Les participants venant de pays où Cuba n'a pas de représentation diplomatique pourront obtenir un visa à l'aéroport international José Martí, à La Havane (Cuba). Le Ministère des sciences, des techniques et de l'environnement de Cuba doit dans ce cas en être informé par courrier électronique ou par télécopie:

Dirección de Colaboración Internacional
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
Télécopie: (+ 53 7) 867 06 01
Courrier électronique: jorge@citma.cu
Courrier électronique: lucia@citma.cu.

Pour obtenir la délivrance d'un visa à l'aéroport, les informations ci-après doivent être communiquées à l'adresse ci-dessus:

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de passeport
- Type de passeport
- Lieu d'émission
- Date d'émission
- Date d'expiration.

Préalablement à leur arrivée, les participants recevront copie de leur visa par télécopie.

Réglementation sanitaire

Cuba n'applique de restriction sanitaire qu'aux visiteurs provenant de pays où la fièvre jaune et le choléra sont endémiques, ou ont été déclarés zone infectée par l'Organisation mondiale de la santé ou l'Organisation panaméricaine de la santé. Si tel est le cas, un certificat international de vaccination est exigé, et diverses informations sont demandées aux voyageurs.

De manière générale, les participants sont invités à se mettre en rapport avec une représentation diplomatique cubaine pour s'informer d'éventuelles exigences sanitaires additionnelles.

L'importation de produits naturels d'origine animale ou végétale contrevenant à la réglementation phytosanitaire internationale est interdite. Des animaux vivants peuvent être importés sous réserve que soient produits les certificats vétérinaires appropriés.

Réglementation douanière

Les participants sont aussi invités à s'enquérir auprès d'une représentation diplomatique cubaine des éventuelles restrictions aux importations et à l'exportation.

D'autres renseignements sont donnés sur le site Web de l'administration douanière de la République cubaine (<http://www.aduana.islagrande.com>).

14. Manifestations annexes

Les participants qui souhaitent organiser des manifestations annexes pendant la durée de la Conférence des Parties sont aimablement invités à adresser leur demande à M. Saša Cvijetić:

Télécopie: (+49 228) 815 28 98/99

Courrier électronique: scvijetic@unccd.int.

Le formulaire de demande peut être téléchargé à partir du site Web du secrétariat de la Convention.

Les participants sont informés que le secrétariat de la Convention sera uniquement chargé d'attribuer des salles. Il ne pourra en aucun cas fournir d'autres services. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des possibilités, dans l'ordre de réception des demandes.

Un calendrier spécial des manifestations parallèles organisées à l'occasion de la Conférence des Parties sera publié au Journal officiel de la Conférence.

15. Installations disponibles pour les expositions

Les participants pourront disposer d'espaces pour présenter des expositions. Les dispositions à cet effet devront être prises par le truchement du secrétariat, dans l'ordre de réception des demandes. Les participants souhaitant présenter des expositions seront invités à se mettre en rapport avec M. Antonio Pires:

Téléphone: (+49 228) 815 28 08/09

Télécopie: (+49 228) 815 28 98/99

Courrier électronique: apires@unccd.int.

16. Information de caractère général sur le lieu de la Conférence

Aéroports et tourisme

À l'aéroport international José Martí ainsi que dans les hôtels qui accueilleront les délégations officielles et les représentants de la presse, un comptoir du Bureau d'information et de tourisme (INFOTUR) sera ouvert pour répondre aux attentes des participants à la sixième session de la Conférence des Parties.

Une taxe de départ d'un montant de 25 dollars est à régler à l'aéroport.

Climat

L'île de Cuba jouit d'un climat subtropical tempéré. La température annuelle moyenne est de 25 °C, août étant le mois le plus chaud avec environ 28 °C. L'humidité relative est de 81 %.

Électricité

Les appareils électriques munis de fiches à broches cylindriques doivent être équipés d'un adaptateur à broches plates pour s'adapter aux prises murales. Le courant électrique est de façon générale distribué sous 110 V/60 Hz, mais dans certains hôtels de constructions récentes de la chaîne Cubanacán la tension est de 220 V.

Heure locale

GMT +7.

Annexe

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS AUX PARTICIPANTS
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES¹**

Prix par personne et par jour, en dollars des États-Unis

HÔTEL	CATÉGORIE	CHAMBRE SIMPLE	CHAMBRE DOUBLE
Melia Cohiba Ave. Pasea e/.1ra y 3ra, Vedado, C. Habana	5*	190,00	120,00
Melia Habana Ave. 3ra e/. 78 y 80, Miramar, C. Habana	5*	190,00	120,00
Tryp Habana Libre Calle L e/.23 y 25, Vedado, C. Habana	5*	155,00	88,00
Nacional Calle O esq.21, Vedado, C. Habana	5*	120,00	85,00
NH Parque Centra Calle Neptuno e/. Paseo de Martí y Monserrate, Habana Vieja	5*	185,00	125,00
Rieviera Ave. Paseo y Malecón, Vedado, C. Habana	4*	85,00	60,00
Copacabana Ave. 1ra, # 4404, Miramar, C. Habana	4*	80,00	60,00
Plaza Ignacio Agramonte # 267 e/. Zulueta y Monserrate, Habana Vieja	4*	80,00	60,00
Occidental Miramar 5ta. Ave. e/. 72 y 74, Miramar, C. Habana	4*	110,00	75,00
LTI Panorama Calle 70 esq. 3ra, Miramar, Playa, C. Habana	4*	120,00	95,00
Hoteles Marina Hemingway 5ta. Ave. y 248, Barlovento, C. Habana	4*	85,00	70,00

¹ Les réservations doivent être faites par l'intermédiaire de l'agence de voyages Cubatur (prière de se reporter à la section 8 ci-dessus) en mentionnant la participation à la sixième session de la Conférence des Parties.